



Carignan

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 552 (2023)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 5 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement n° 552 (2023) : Règlement d'emprunt autorisant le financement des coûts découlant de l'entente de promesse d'échange d'immeubles intervenue entre la Ville de Carignan et Construction DJL décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 8 800 000 \$.

Le règlement n° 552 (2023) a été dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juillet 2023.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 21 juillet 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 21 juillet 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 21 juillet 2023.

Donné à Carignan, ce 21 juillet 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière